



Accession des Comores à l'Omc L'Union Européenne s'y oppose et multiplie les obstacles

L'adhésion des Comores à l'Organisation mondiale du commerce devrait intervenir au mois de décembre prochain lors de la 11^e réunion ministérielle de l'organisation à Genève. Devrait car rien n'est encore acquis surtout que, selon le directeur général de l'économie et du commerce extérieur, Abdou Nassur Madi, l'Union européenne s'échinerait à multiplier les obstacles afin de bloquer l'adhésion des Comores. A l'en croire, l'Ue a posé deux conditions préalables à cette accession. Ainsi, "pour que les Comores intègrent l'Omc, elles doivent être admises sous le nom de "territoires douaniers des Comores", en lieu et place de l'Union des Comores. Ensuite, l'Union Européenne interdit formellement que les Comores engagent des négociations avec aucun autre pays dans le domaine de l'audiovisuel". Si la partie comorienne ne s'avoue pas vaincue, ces conditions n'étant pas envisageables, elle est consciente que ses chances d'accession sont sérieusement compromises pour 2017 et compte les surmonter dans la première moitié de 2018.

[Lire page 3](#)



Nation

Le gouvernement réagit aux menaces de grève à l'Udc :
Le ministre des Finances dit ne pas comprendre le comportement du Sneuc



Récemment, le Syndicat national des enseignants de l'Université des Comores (Sneuc) s'est plaint du non-respect du protocole d'accord tripartite signé notamment avec le gouvernement. En représailles, le mouvement syndical a brandi la menace de la grève. Hier, le ministre des Finances a convié la presse pour entre autres dénoncer le comportement du Sneuc. Selon Saïd Ali Saïd Cheyhané, toutes les doléances du syndicat ont été satisfaites. Il citera en exemple le paiement de la dette de l'Udc auprès de la Caisse nationale de retraite, le versement du salaire du mois d'août tel que convenu dans le protocole d'accord ou encore le versement régulier de la subvention mensuelle de l'Etat à l'Université passant par ailleurs de 73 à 102 millions de francs. Dès lors, le ministre des Finances estime que les agissements du Sneuc sont infondés.

[Lire page 4](#)

Lire également

Feuille de route France-Comores
Libre circulation ou traque
des kwasa kwasa ?

Signée puis différée après les vives contestations qui ont eu lieu à Mayotte, la feuille de route paraphée par Paris et Moroni le 12 septembre dernier lors du 5^e Haut conseil paritaire France-Comores serait-elle une poudre de perlimpinpin ? C'est du moins ce qui ressort après lecture de ce document de trois pages. Effectivement, au départ elle devait faciliter la libre circulation sauf que dans les faits elle aurait plutôt permis de lutter contre les Kwasa.

[Page 2](#)

Union des chambres d'agriculture
Le dir cab du président
accusé d'ingérence

Les agriculteurs dénoncent « un dysfonctionnement » après que le directeur de cabinet à la présidence ait confirmé Mohamed Ali Solih plus connu sous le surnom Momo au poste de président de l'Union des chambres d'agriculture. Convaincus de leur bon droit, les agriculteurs disent être prêts à défendre leurs intérêts. Le président de la fédération des agriculteurs comoriens, appelle ainsi Moustadroine Abdou à prendre ses responsabilités et faire respecter la loi.

[Page 5](#)

Marché des arts du spectacle africain 2018
DaGenius, un seul Comorien à Abidjan

Après Salim Ali Amir, Maalech et Soumette Ahmed, c'est au tour de DaGenius qui ira représenter le monde comorien des arts au grand Marché des arts et des spectacles en Côte d'Ivoire. Pour cette dixième édition, le slameur qui s'est dit "à la fois heureux et surpris" du choix porté sur lui, sera accompagné de trois musiciens à son concert-slam à l'occasion duquel il présentera son album "Msafara".

[Page 7](#)

Feuille de route France-Comores Libre circulation ou traque des kwasa kwasa ?

La feuille de route signée par Paris et Moroni a fait couler beaucoup d'encre et à provoquer plusieurs manifestations principalement à Mayotte. A la base, elle devait faciliter la libre circulation mais dans les faits, son exécution aurait plutôt permis de lutter efficacement contre les Kwasa. Suspendue à cause des manifestations ayant eu lieu dans l'île occupée par la France, on évoquait dans ce document, l'instauration d'un visa gratuit. Dans l'absolu, les bénéficiaires auraient été "les officiels comoriens, les opérateurs économiques et culturels, les religieux" et dans un deuxième temps les citoyens dont le retour dans les autres îles serait garanti. Rien de nouveau sous le soleil.



Le 12 septembre 2017 fut signée à Paris, une feuille de route lors du 5^{ème} Haut Conseil Paritaire France-Comores dans le but d'aller "vers un cadre propice à une circulation régulière des personnes en toute sécurité". Les deux pays se sont convenus sur un nombre d'actions à entreprendre et des mesures à prendre pour atteindre cet objectif de libre circulation. C'est ainsi que "dans un souci de rapprochement des populations, de lutte contre le trafic des êtres humains et dans une dynamique d'approfondissement constante de leur coopération" ce document a été signé. Suspendue par la partie française suite à de violentes et régulières manifestations à Mayotte, l'exécution de cette feuille de route allait voir le gouvernement comorien entreprendre plusieurs actions en vue de lutter contre les passeurs en Kwasa Kwasa.

En effet, à en croire le document de trois pages, les Comores devaient procéder à la ratification de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale ; adhérer au protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air et à la convention des Nation unies contre la criminalité transnationale organisée et s'engager à poursuivre les passeurs de Kwasa kwasa notamment. En ce qui concerne la France, elle s'engageait entre autres à rouvrir l'antenne consulaire à

Mutsamudu ; à instaurer le visa gratuit à partir du 1^{er} octobre au profit "des officiels comoriens, les opérateurs économiques et culturels, les responsables religieux". On parle de visas de six mois à cinq ans.

La gratuité du visa pour les officiels

Dans la deuxième phase de cette feuille de route, on apprend que la France allait étendre le visa aux citoyens comoriens qui ont eu à "effectuer plusieurs allers et retours" entre Mayotte et les autres îles.

La France a pris soin d'exiger une analyse approfondie "de la situation individuelle du requérant afin de s'assurer notamment des garanties de son retour". Cette feuille de route semble donc plus prompte à lutter contre les kwasa qu'à faciliter la libre circulation entre les quatre îles comoriennes.

C'est ainsi que l'exécution de cette feuille de route aurait engagé les Comores et la France dans un combat de lutte "contre les filières de passeurs avec la participation de patrouilles mixtes ou conjointes de surveillance maritime" pour traquer notamment les Kwasa et le gazole. Pour ce qui est du retard à vous livrer un compte-rendu de la feuille de route, c'est juste qu'ayant été "déclarée confidentielle", Al-watwan n'a réussi à l'avoir qu'hier.

Mohamed Youssouf

Au nom du droit

La citoyenneté économique. Au-delà du financier...

De quelque manière que l'on aborde le citoyenneté économique, l'on se focalise presque toujours sur la formidable manne financière qu'elle aurait suscitée. D'une importance capitale, cet aspect de la problématique conduit à s'interroger sur les malversations, détournements et enrichissement indu qui en auraient découlé. Il est clair que ceux-ci doivent être révélés et sanctionnés. Mais, cette perspective ne saurait ni ne devrait épuiser le sujet. Le programme de la citoyenneté économique pose aussi des difficultés juridiques sur le plan des principes notamment constitutionnels. Et si, selon notre droit, "la nationalité comorienne s'acquiert, se conserve et se perd conformément à la loi", il postule également que celle-ci ne s'adopte que dans le respect de la Constitution. À ce titre, la citoyenneté économique, certes légale, flirte de trop près avec l'inconstitutionnalité.

D'abord, l'on ne peut que déplorer la facilité par laquelle l'on obtient cette citoyenneté économique. D'aucuns se rassurent que nous ne sommes pas les seuls à pratiquer un tel programme. Outre que ce n'est pas une raison pour mimer, il faut toujours préciser que pour la plupart, leur système de citoyenneté économique est progressif. Il faut satisfaire aux conditions "économiques", mais il faut également se soumettre à un délai plus ou moins long, pouvant aller jusqu'à dix ans. Il faut résider dans le pays et s'impliquer dans le tissu économique et social. Contrairement à nous,

l'octroi de la nationalité n'est pas uniquement le résultat du paiement d'un prix. Il vient ponctuer un parcours quasiment d'intégration. Du moins, dans les textes. Ensuite, la citoyenneté économique pose un problème autrement plus grave. Elle est en contradiction avec le préambule de la Constitution. Cette dernière proclame "l'égalité de tous en droit et en devoir sans distinction (...) d'origine". Or, la loi prévoit que "la personne ayant acquis la qualité de citoyen économique (...) ne peut servir : dans l'Armée nationale, dans les instances judiciaires des Comores. Il ne peut être électeur". Nous voici donc avec des citoyens distingués justement selon leurs origines. Des comoriens de seconde zone qui ne peuvent travailler dans la fonction publique, ni servir dans l'Armée, encore moins s'engager dans le corps des magistrats ni une quelconque instance judiciaire. Des comoriens qui n'ont ni le droit de voter ni d'être éligibles. Autant de restrictions, normalement, réservées aux non-nationaux. Formidable paradoxe, tout de même, que le citoyen économique comorien qui est considéré, *in fine*, tel un étranger dans un pays où il est, pourtant, censé en être ressortissant. Il est à parier que si le juge constitutionnel avait pu exercer son office sur cette loi qu'elle eût été censurée. Ou bien, eût-elle été peut-être validée mais avec des réserves.

Enfin, la citoyenneté est un élément extranéité. Par nature, elle étreint le lien d'appartenance nationale dans l'espace. Incontrôlé et opaque, le régime de citoyenneté



économique aboutit à faire de la nationalité uniquement le rattachement administratif à un pays. L'on se retrouve avec des méfaits commis ici ou là, par des personnes quelconques, mais dont on considèrera venant des Comores parce qu'un passeport les y rattache. La possibilité d'engager la responsabilité internationale de l'État en plus d'entacher sa réputation existe.

Par conséquent, il faut saluer la belle leçon de droit et de démocratie que cette enquête parlementaire délivre. Seulement, la commission d'enquête parlementaire devrait aller au-delà de l'aspect financier du dossier. Interroger les acteurs politiques est incontournable. Mais l'on devrait élargir le panel. Auditionner des juristes, des magistrats, des diplomates... Il faut cerner les enjeux juridiques et sécuritaires du programme pour en tirer des leçons afin d'améliorer le dispositif, voire l'abroger complètement.

Mohamed Rafsandjani
Constitutionnaliste
Docteur en droit public
Chargé d'enseignement à
l'Université de Toulon

Emal:
safalwatwan@hotmail.fr
Site web: www.alwatwan.net

Adhésion des Comores à l'Omc L'Union Européenne multiplie les obstacles

"Pour que les Comores intègrent l'Organisation Internationale du Commerce (Omc), elles doivent être admises sous le nom de "territoires douaniers des Comores", en lieu et place de l'Union des Comores. Ensuite, l'Union Européenne "interdit" formellement que les Comores engagent des négociations avec un autre pays dans le domaine de l'audiovisuel".

Présentées pour intégrer l'Organisation Internationale du Commerce (Omc) lors de la 11ème réunion ministérielle de l'organisation en décembre prochain, les Comores voient ses chances se réduire comme peau de chagrin à deux mois de la rencontre prévue à Genève. C'est en tout cas ce qu'a fait savoir, hier mardi, aux membres de la commission chargée du dossier d'accession des Comores à l'Omc, le directeur général de l'économie et du commerce extérieur, Abdou Nassur Madi, suite à la troisième réunion du groupe de travail du suivi du dossier des Comores, tenue le 12 octobre à Genève. Celle-ci consistait à l'examen du dossier des Comores, pour constater ce qui a

été fait, et ce qui devrait être fait d'ici la réunion ministérielle de décembre dans l'espoir que les Comores puissent intégrer cette organisation internationale. Mais lors de cette réunion, la partie comorienne a été confrontée à des obstacles érigés par l'Union européenne (Ue). Selon le directeur général de l'économie, dès le début du processus, l'Ue avait posé comme préalable à son intégration à l'Omc, la ratification par les Comores des accords de partenariat économique (Ape) voir encadré). Abdou Nassur Madi a fait part de la grande perplexité de l'Etat comorien si bien qu'il avait seulement paraphé l'accord de partenariat intermédiaire en 2007. Mais dans le souci d'intégrer l'Omc, l'Union des Comores a signé l'accord définitif



le mois de juillet dernier. Mais à notre grande surprise, lors de la dernière réunion du groupe de travail, du 12 octobre 2017, l'Union européenne a posé d'autres conditions pour l'intégration du pays. Pour Bruxelles, les Comores, Etat souverain, membre des Nations unies, l'adhésion du pays à l'Organisation internationale ne peut se faire que sous le nom de "territoire douanier des Comores".

Changement d'appellation des Comores ?

Bruxelles ne s'arrêtera pas là. Notre partenaire "stratégique" interdit formellement à l'Union des Comores, Etat souverain (la répétition est utile) d'apporter des modifications dans le domaine de l'audiovisuel. Pire encore, il nous est défendu de mener des négociations dans ce domaine avec aucun autre pays au monde. L'Union européenne veut que les Comores s'y engagent "formellement". Ces "ordres" interviennent alors que les Comores s'apprétaient à signer un accord bilatéral avec les Etats-Unis d'Amérique. "On a déjà signé des accords de partenariat avec plusieurs pays,

notamment le Japon, le Brésil et Oman, et nous avons prévu de le faire avec le Canada et l'Inde. Presque 17 pays ont déjà exprimé officiellement leur soutien à la candidature des Comores pour intégrer l'Omc. Seule l'Union européenne émet des réserves. Et on a compris que c'était un blocage. A moins d'un miracle, nos chances d'entrer à l'Omc sont très minces", a longuement expliqué le directeur de l'économie. Pour ce qui est du changement d'appellation voulu par Bruxelles, selon des indiscretions de ce groupe de travail, c'est pour une raison très simple. Si les Comores intègrent l'Omc, Mayotte l'intégrera de facto, ce qui déplairait fortement à la puissance occupante. C'est pour cette raison qu'elle souhaite que les Comores accèdent à l'Omc sous la bannière des "territoires douaniers des Comores", en lieu et en place de l'Union des Comores.

Rappeler que lors de la troisième réunion du Groupe de travail de l'accession des Comores, tenue le 12 octobre, les membres ont salué l'engagement soutenu et constructif des autorités nationales, au moment où l'archipel aborde les étapes finales de son pro-

cessus d'accession. Ils ont réaffirmé leur soutien sans faille aux efforts déployés par les Comores pour accéder à l'Organisation et ont déclaré qu'ils continueraient à travailler avec le pays en vue de conclure les négociations dans les meilleurs délais.

La délégation comorienne, a été dirigée par l'ambassadeur Sultan Chouzour au nom du vice-président chargé du ministère de l'Economie, Djaffar Ahmed Saïd Hassani, qui a suivi la réunion de Moroni par vidéoconférence. L'ambassadeur Sultan Chouzour avait déclaré que : "nous n'avons ménagé aucun effort pour atteindre notre adhésion à l'occasion de la 11ème réunion ministérielle de l'Omc en décembre. Mais si cela ne devait pas être le cas, car nous sommes également conscients des problèmes que nous avons encore à résoudre, notre engagement restera intact pour les surmonter dans la première moitié de 2018 autant que possible. Je fonde mon optimisme mesuré sur les résultats obtenus, grâce à l'immense travail accompli ces derniers mois". Sultan Chouzour avait à juste titre évoqué les embûches qui pouvaient survenir. Les voici.

Ali Abdou

Audience foraine à Mbéni : Cinq ans d'emprisonnement prononcés contre Fahari Ardine pour agression sexuelle sur mineure

Cinq ans d'emprisonnement ferme et une amende d'un million de francs comoriens telle est la peine infligée au dénommé Fahari Ardine, 19 ans poursuivi et placé en détention provisoire depuis novembre 2016 pour agression sexuelle sur mineure. Sur cette décision, le tribunal a pris acte du désistement de la mère de la victime sur les intérêts civils. Cette décision a été rendue, à l'issue d'une audience foraine qui s'est déroulée à Mbéni hier 24 octobre. Au cours de cette journée d'audience, sur 19 dossiers prévus, 5 concernaient des affaires d'agression sexuelle. Les faits qui ont conduits le prévenu devant le tribunal remontent en novembre dernier lorsque Fahari Ardine s'est introduit dans la chambre de sa victime pour avoir des rapports sexuels. Ayant reconnu les faits qui lui sont reprochés, le prévenu a déclaré devant le tribunal qu'il s'est effectivement rendu chez sa victime, pas pour avoir des rapports sexuels, mais uniquement pour la voir car il voulait parler avec elle. "Je me suis rendu chez elle car je ne la voyais pas, nous avons couché ensemble, j'ai été assis sur son lit quand sa grand-mère est venue me surprendre". Au sujet de l'accusation d'a-

gression sexuelle portée sur lui, le prévenu a déclaré qu'ils ont effectivement eu des rapports sexuels à deux reprises car ils s'aimaient, mais pas le jour où il a été surpris chez elle. "Cela s'est produit dans ma cabane" devait-il révéler. Au terme des débats, dans les réquisitions du Ministère Public, le procureur de la République a relevé le manque de contrôle des parents sur les enfants. "Il est temps que chacun prenne ses responsabilités sur nos enfants car la solution ne repose pas dans l'emprisonnement". Pour le parquetier, la réduction de ces affaires d'agression sexuelle est un devoir pour tous. "Nous devons veiller sur l'éducation de nos enfants car la justice toute seule ne peut rien faire". Dans ses réquisitions, Hamidou Ali Mohamed a soutenu que le prévenu a reconnu les faits, "la victime étant âgée de 16 ans, nous demandons une peine de 5 ans d'emprisonnement". Quant à la partie civile, Me Omar Zaïd, a soutenu que le consentement relevé par le prévenu ne peut être pris en compte car la victime est mineure. "Le prévenu a tout utilisé pour l'avoir, il a bien préparé son coup et maintenant la victime est condamnée à être mère alors qu'elle est une enfant".

Mm

Les Accords de partenariat économique (Ape) sont des accords commerciaux visant à développer la libre-échange entre l'Union européenne et les pays dits Acp (Afrique, Caraïbes, Pacifique). L'objectif de ces accords de partenariat économique est de prendre la suite des accords Acp, mais également de mettre en avant des marchés régionaux, ainsi qu'une ouverture de ces pays en développement aux biens et services européens.

En 2007, un accord de partenariat économique intermédiaire est signé avec six pays (les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe) de région d'Afrique orientale et australe (Afoa), région qui inclue notamment les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles, Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Soudan, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe.

Sur ces 6 pays signataires, 4 pays (Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe) ont signé un accord définitif qui est entré en application le 14 mai 2012. Cet accord avec ces 4 pays permet une suppression des droits de douane à 81% pour Madagascar, 98% pour les Seychelles, à 98% pour Maurice et à 80% pour le Zimbabwe. Les principaux produits exclus de ces réductions de droits de douanes sont les produits agricoles, et selon les pays soit le secteur automobile, le secteur textile, sidérurgique, le secteur chimique, les produits électroniques, etc. Les autres pays de l'Afoa sont encore en cours de négociation pour la signature d'un accord de partenariat économique avec l'Union européenne.

Le gouvernement réagit aux menaces de grève à l'Udc "Des revendications non fondées et une mauvaise foi manifeste"

Le ministre des Finances répond au Syndicat des enseignants de l'université des Comores qui a annoncé une grève pour le 1^{er} novembre. Pour lui, toutes les doléances ont été satisfaites. A titre d'exemple, "les cotisations à la retraite se sont volatilisées" et le gouvernement verse plus de 28 millions à la caisse de retraite chaque mois pour atteindre 260 millions au profit des enseignants, le mois d'août a été payé à deux reprises dès samedi dernier, les mois d'août et de septembre, le gouvernement a supporté la totalité des charges de l'université soit 230 millions. Les autorités disent donc ne pas comprendre la réaction du Sneuc.



Dans une conférence de presse organisée hier au cabinet du ministre des Finances, Saïd Ali Saïd Cheyhane est revenu sur la menace de grève brandie par le Syndicat des enseignants de l'Université des Comores (Sneuc). Il s'étonne qu'on parle de cessation des cours alors que toutes les doléances des enseignants ont été répondues par le gouvernement. "Le gouvernement verse mensuellement 73 millions à l'université pour que celle-ci complète le reste afin de payer ses charges en raison de la baisse des inscriptions décidée par le gouvernement. Au mois de juillet, l'université n'avait pas les moyens de compléter, nous avons donc versé 102 millions au lieu de 73 millions. Les mois d'août et de

septembre, l'université n'avait rien dans les caisses et le gouvernement a dû prendre en charge la totalité de ses charges soit 115 millions par mois" a affirmé le ministre des Finances pour démontrer que le gouvernement prend toutes les dispositions pour que les étudiants comoriens n'aient plus à faire face aux grèves.

"Deux mois d'août payés"

Loin de se démonter, Saïd Ali Saïd Cheyhane affirme également qu'en dehors de ces dépassements de subventions, "le mois d'août a été payé deux fois" sachant qu'il s'agissait de la plus importante demande du syndicat.

"Dès le 23 octobre, le syndicat annonce une grève pour le 1^{er}

novembre alors que la date butoir était fixée à fin octobre. Cela témoigne d'une mauvaise volonté et laisse penser que dès le début, il planchait sur une grève. Le versement du mois de la discorde a été effectué samedi dernier, mais hélas lundi, le syndicat annonce une grève dans les médias en estimant que cet engagement n'a pas été respecté" a-t-il dit. En effet, dans le journal La Gazette des Comores du lundi dernier, le secrétaire général du syndicat des enseignants de l'Université brandissait la menace d'une grève à partir du 1^{er} novembre pour non paiement des "deux

mois d'août". Pour démontrer les mauvaises dispositions du syndicat, l'argentier de l'État estime que "des bêtises sont commises dans la gestion financière" de l'université et des contrôles seront effectués. "Des professeurs ne pouvaient pas partir à la retraite parce que tout simplement, leurs cotisations ne sont jamais arrivées à la caisse de retraite. Pourtant, au niveau des bulletins de salaire, elles sont prélevées. Personne ne sait où se trouve cet argent. Pour régler ce problème, le gouvernement s'est engagé à payer les 260 millions nécessaire et nous versons chaque

mois, plus de 28 millions à la caisse de retraite soit 173 millions déjà versés en six mois". Malgré "les revendications non fondées du syndicat qui annonce une grève pour une demande exaucée", le gouvernement a déjà versé plus de 287 millions à l'Université des Comores en dépassement de subvention et en cotisation de retraite. "Que les parents sachent que le gouvernement a une seule préoccupation, celle de stabiliser l'université pour préparer l'avenir du pays" devait-il conclure.

Mohamed Youssouf





AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Intitulé du marché : Vérification des dépenses des contrats de subvention dans l'Union des Comores

Référence de publication : COI/ENERGIES/SERV/2017/018.

Le Secrétaire Général de la Commission de l'océan Indien en tant qu'Ordonnateur Régional du Fonds Européen de Développement envisage d'attribuer un marché de services pour une **Vérification des dépenses des contrats de subvention dans l'Union des Comores financé par le programme « Développement des Energies Renouvelables et d'Amélioration de l'Efficacité Energétique dans les Etats Membres de la Commission de l'océan Indien (Programme COI-ENERGIES), financé par le 10^{ème} FED.**

La COI invite les consultants et bureaux d'étude à manifester leur intérêt à fournir les services demandés.

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées/déposées à l'adresse ci-dessous avant le **24 novembre 2017 à 14h30 (heure de Maurice).**

Programme COI-ENERGIES
 Secrétariat général de la COI
 Blue Tower, 4^{ème} étage, Rue de l'institut, Ebène Maurice
 Tél : (230) 402 6100, Fax : (230) 465 6798.
 Innocent Lalao Miada, Chef de Service des marchés et contrats,
 Email : innocent.miada@coi-ioc.com
 Geneviève Cayron, Expert Administration et Finance,
 Email : genevieve.cayron@coi-ioc.com

L'avis de marché de service et le formulaire de candidature à remplir sont téléchargeables sur le site Internet www.coi-ioc.org. Ces documents peuvent également être demandés auprès des adresses email susmentionnées.



APPEL A CANDIDATURE

L'Alliance Française de Moroni recherche une nouvelle location gérance pour son espace restauration.

Le cahier des charges et la fiche de candidature sont à retirer au secrétariat.

Date limite des retours de candidature fixée au 30 octobre 2017 pour une installation courant novembre 2017.

Pour plus de renseignements téléphonez au 773 10 87

Justice

Le tribunal prononce la relaxe d'Elkaïoum Moutuou

Poursuivi pour diffamation suite à un post publié sur les réseaux sociaux, Elkaïoum Moutuou a obtenu la relaxe du tribunal. Cette décision prise à l'issue d'une audience foraine tenue dans la ville natale des deux parties est une occasion de s'interroger sur les faits de diffamations, un délit de presse, lorsqu'ils relèvent d'un post publié sur les réseaux sociaux.

Renvoi aux fins de poursuites est la décision prononcée au profit de l'enseignant chercheur, Elkaïoum Moutuou, suite aux accusations de diffamation portées par Bousri Ben Saïd. Relaxé de toute charge, cette décision a été prise à l'issue de l'audience foraine tenue dans la préfecture du Nord-est, à Mbéni. Ces faits qui ont conduit Elkaïoum Moutuou devant le tribunal interviennent suite à un post publié, le 22 septembre sur les réseaux sociaux où l'enseignant chercheur partageait ses doutes sur la manière dont l'argent de la population de Mbéni a été utilisé lors du festival international Mgamidji. Selon les termes utilisés sur ce post, Elkaïoum Moutuou avait

écrit "je crois fortement que la ville de Mbéni s'est fait bêtement arnaquer..." Suite à ces propos qui ont suscité un débat sur Facebook, Bousri Ben Saïd, s'est senti diffamé et a porté plainte devant le tribunal. Interrogé sur les accusations portées sur lui, l'enseignant chercheur a nié avoir diffamé qui que ce soit.

Utilisation de l'argent public

"J'ai effectué ce post auprès d'un cercle restreint d'amis pour lancer le débat sur la manière dont cet argent a été utilisé, mais pas dans l'intention de diffamer". Dans son intervention, Elkaïoum Moutuou a ajouté n'avoir accusé personne, "j'ai émis des doutes afin que les organisateurs du festival fournis-



sent des explications sur la manière dont cet argent, qui est celui de tous les Mbéniens a été utilisé". Quant à la partie civile, elle estime que la publication a jeté du discrédit sur sa personne car en gros, le prévenu l'accusait d'avoir arnaqué la ville de Mbéni. Pour aller plus loin dans sa démarche, Bousri a soutenu que suite à ce post, les conséquences pouvaient être plus graves car le projet de construction du centre culturel de Mbéni aurait été compromis.

L'avocat de la partie civile, qui demandait au prévenu de définir mot à mot les termes employés dans son post, "ces propos diffamatoires formulés à l'encontre de son client touchent également la ville de Mbéni". Au cours de sa plaidoirie, Me Djamalidine Bacar a soutenu que l'intention de diffamer y était, il y a eu atteinte à l'honneur. Quant aux demandes, Me Djamalidine Bacar a déclaré qu'il s'agit d'un procès de principe et qu'ils "n'avaient aucune demande à

formuler". Pour ce qui est des réquisitions du ministère Public, le procureur de la République a soutenu que les faits de diffamation étaient établis et a requis une peine pécuniaire seulement, d'une amende de 75.000 francs. Selon lui Elkaïoum est un "délinquant primaire, lui infliger une peine d'emprisonnement n'est pas nécessaire". Sur l'article 245 du code pénal visé par le parquet, l'avocat de la défense, Me Faizat Saïd Bacar a demandé au tribunal de "constater que ce post ne constituait pas des faits de diffamation". Quant à Me Youssouf Mohamed Hassani, également avocat de la défense, il a demandé au tribunal de bien réfléchir avant de rendre une décision car "condamner Elkaïoum Moutuou serait un message adressé à la population qui impliquerait que personne n'a le droit de porter des critiques sur l'utilisation de l'argent public". Dans son intervention, l'avocat a ajouté que son client "n'avait pas l'intention de nuire, donc, il ne peut pas y avoir de diffamation".

Mm

Union des chambres d'agriculture : les agriculteurs dénoncent la réélection de Mohamed Ali Soilih (Momo)

Le Syndicat national des agriculteurs comoriens (Snac), la Fédération des syndicats des agriculteurs (Fnac), le Syndicat des pêcheurs et celui des vendeurs ont tenu hier matin au siège du Snac, une conférence de presse pour dénoncer un dysfonctionnement au sein de l'administration comorienne après que le directeur de cabinet à la présidence Youssoufa Mohamed Ali ait confirmé Mohamed Ali Soilih, comme président de la chambre d'agriculture après une élection "controvertée". Pour contester cette décision, les agriculteurs se

disent prêts à observer un arrêt de travail et "à verser leur sang pour le respect des textes". Selon le président de la fédération des agriculteurs comoriens, Hamidi Ben Cheikh, la loi relative aux institutions consulaires agricole, élevage et pêche a été bafouée dans cette élection. "J'appelle le vice-président en charge de l'agriculture à prendre ses responsabilités dans cette affaire et faire respecter la loi. Nous voulons une chambre qui peut porter haut l'agriculture que nous puissions nourrir la population comorienne", soutient le président de la Fnac. Issa Mhadji, président

du Snac a rappelé les faits de cette rocambolesque élection qui date de 2015 et qui continue à faire des remous. Dans un premier temps, le directeur de la chambre d'agriculture a été nommé par arrêté ministériel du N°015-001/Mp/pea/ cab du 08 janvier 2015. Mais cette nomination a été révoquée par la commission permanente de production de l'Assemblée nationale en date du 17 août 2015.

"Loi bafouée, élections sabotées"

Celle-ci a demandé à la ministre de l'époque, de respecter les dispositions de l'article 52 de la loi N° 14-014/Au qui voudraient que le directeur général de l'Union des chambres d'agriculture d'élevage et de la pêche soit recruté suite à un appel à candidature. Par la suite, la ministre de la production de l'époque a convoqué les élections du président de la chambre d'agriculture l'année suivante, en avril 2016. Des élections qui ont été encore une fois annulées par un arrêté du vice-président en charge du ministère de l'Agriculture et de la pêche. En effet, l'arrêté N°016-024/Vp Mapeath/cab du 31 décembre 2016 du vice-président

Moustadroine Abdou, dans son premier article dispose "qu'au vu des irrégularités relevées dans le cadre de l'élection du président et de son bureau de l'Union des chambres d'agriculture, pêche et élevage, ces élections sont annulées". Toutefois, selon les conférenciers, un conseiller du même vice-président aurait convoqué des élections le mois de juillet dernier. Ces élections auraient été sabotées par les agriculteurs et les pêcheurs car "dans ces élections, la loi a été bafouée". En effet, en son article 42, la loi relative aux institutions consulaires agricole, élevage et pêche dispose que "les membres de la première assemblée insulaire sont désignés par les présidents ou les représentants légaux des associations, coopératives, syndicats et autres groupements, légalement reconnus, qui exercent ou défendent les intérêts du secteur agricole, de l'élevage ou de la pêche dans lequel le candidat exerce une activité". Par ailleurs, le 10 juillet dernier, la commission de la production de l'Assemblée nationale dans une lettre qu'elle a adressée au vice-président en charge de l'agriculture a montré son inquiétude sur la tournure et la finalité de l'élection du bureau de la chambre

d'agriculture. La commission de la production lui a en effet demandé de reconsidérer cette élection de la chambre d'agriculture "laquelle est entachée d'irrégularités graves". La commission a recommandé à la vice-présidence "de convoquer l'ensemble des organes des secteurs de l'agriculture pour un dialogue franc et inclusif sur l'avenir de cet organe...". Mais à la grande surprise des syndicats, fédérations et groupements des agriculteurs et pêcheurs comoriens, le directeur de cabinet à la présidence chargé de la défense aurait confirmé à la télévision nationale, le président élu dans cette élection de juillet dernier, en la personne de Mohamed Ali Soilih alias Momo. Les conférenciers qui se demandent ce que vient faire le directeur de cabinet à la présidence dans une affaire qui ne relève pas de sa compétence et dont la tutelle est assurée par le vice-président en charge de l'agriculture, appelle le gouvernement à revenir sur cette décision. "On ne peut pas prétendre vouloir installer la paix et la stabilité dans un pays et commencer par bafouer la loi. Nous allons renverser les rôles et faire en sorte que la loi soit respectée" déclare Hadji Msoili.

Aaa



Gestion des déchets de la capitale

Le ramassage n'est toujours pas effectif dans tout Moroni

Vingt jours après le lancement de l'écotaxe, 1500 foyers de la capitale ont déjà leur quitus, preuve qu'ils ont versé les 1500 francs mensuels nécessaires au ramassage des ordures par la mairie. Si le paiement se fait à 100%, la mairie pourrait collecter quarante-cinq millions de francs comoriens par mois.

Depuis le 2 octobre dernier, la mairie de la capitale fédérale a lancé l'écotaxe pour financer la collecte des déchets. C'est suite à un recensement destiné à un traitement médical de masse que la Mairie se base pour estimer qu'à Moroni, il y a près de trente mille foyers.

Ce qui sous-entend que si le paiement se fait à 100%, la mairie pourrait collecter quarante-cinq millions de francs comoriens chaque mois. Pour l'instant, seuls 1500 foyers ont payé l'écotaxe et ce vingt jours après son lancement. Et ça grogne déjà.

Accueilli avec enthousiasme par un grand nombre d'habitants, qui pensaient que l'amoncellement des ordures allait enfin prendre fin, certains citoyens estiment "qu'il n'y a pas de grands changements". Exagération ? Toujours est-il que

deux résidents de Caltex le disent. En effet, certains habitants de la capitale disent "ne pas percevoir de changement au niveau du ramassage des déchets ménagers". Et puis, il y a le ramassage lui-même. Raison ? Personne ne connaît les heures de passage des camions dans les différents quartiers. En plus le ramassage est cacophonique.

Écotaxe indispensable

Enfin pas le ramassage mais le conducteur de la benne à ordures, qui pour avertir de son arrivée, klaxonne à tout va. En plus, les riverains doivent être rapides pour espérer rattraper le véhicule qui partira avec leurs poubelles. Et encore. Les citoyens grognent, nous le disions plus haut. Un homme à la trentaine a fait savoir que, "beaucoup de personnes qui



vivent ici ont payé l'écotaxe bien que les camions viennent ici rarement. Quelle est la différence entre ceux qui ont payé et les autres ?", s'est-il interrogé..

Face à ces doléances, le chargé de communication à la mairie de Moroni, Anfi-Eddine Ahmed, a tout d'abord appelé que l'institution communale a recruté et déployé sur le terrain trente jeunes pour la sensibilisation et le paiement de l'écotaxe. Hier, il a affirmé que des agents seraient envoyés dans tous les quartiers afin de procéder au

prélèvement de la taxe. Il a dit cela en espérant que "les 30 agents suffiraient".

Toutefois, il a tenu à rappeler que la tâche a été compliquée dans certaines zones de la capitale.

Nazir Nazi

Le secrétaire général de la commune de Moroni, Mundhir Abdallah Mohamed, a signé le 16 octobre dernier une note de service qui indique que désormais la délivrance du certificat de résidence se fera par la présentation du quitus de paiement de l'écotaxe. Interrogé à ce sujet, le chargé de communication de la mairie de Moroni, Anfi Eddine Ahmed, a expliqué que cette mesure est destinée à inciter les résidents de la capitale à s'acquitter de l'écotaxe.

Lutte contre la déforestation : des artistes comoriens et Dahari chantent pour la protection de l'environnement

L'album sera présenté officiellement au public, le vendredi prochain, 27 octobre à Ndzuani. Un méga-concert musical gratuit sera organisé le soir au stade Missiri de Mutsamudu. Le groupe Ouvoimjoja sera accompagné par cinq des artistes comoriens les plus célèbres, Nawal, Maalesh, Cheikh MC, Eliasse et Costy.

Signing 4 Comoros forests", un répertoire de 10 chansons, plus un bonus par Maalesh, pour faire le plaidoyer de la sauvegarde de l'environnement et la mobilisation pour le reboisement des forêts des Comores. L'initiative est de l'Ong comorienne Dahari, pendant que l'œuvre est signée par Ouvoimjoja, un groupe réunissant les musiciens les plus talentueux de Ndzuani et ayant bénéficié de la contribution d'autres artistes comoriens. Nawal, Maalesh, Cheikh MC, Eliasse et Costy ont, à cet effet, uni leurs forces et leurs talents avec Ouvoimjoja et l'Ong Dahari pour créer cet album aux notes reggae et folk et parler ainsi du contraste entre la beauté des îles Comores et le quotidien difficile des habitants.

L'album d'un temps d'écoute total de 47 minutes et 40 secondes, sera présenté officiellement au public, le vendredi prochain, 27 octobre à Ndzuani. Un méga-concert musical gratuit sera organisé le soir au

stade Missiri de Mutsamudu, en collaboration avec l'Ambassade de France en Union des Comores, l'Exécutif de l'île autonome de Ndzuani, les Mairies de Mutsamudu, Nganzalé, Adda, Moya et Vouani, l'Alliance française de Mutsamudu, JPC, Ngo'Shawa, Jclpe, les associations culturelles féminines de Mutsamudu et le Comité du Stade de Missiri. Le groupe Ouvoimjoja sera accompagné par cinq des artistes comoriens les plus célèbres.

Pour une régénération des forêts

L'album, composé autour d'un thème central qui est la sauvegarde de l'environnement, prend un ton tantôt aux allures d'un appel à la révolte, tantôt d'une prière pour une régénération des forêts par le reboisement et le développement de l'agriculture et la pêche. Les artistes font aussi la promotion de la beauté du paysage luxuriant des

îles de la lune. Rien que les titres, "Rilemewa", "Le pays en Deuil" ou encore "Histoire des Comores", sont des cris d'appel à la révolte contre la mauvaise gouvernance du pays. "Nous sommes fatigués du système qui ne change pas dans notre pays. Tout le monde fuit ses responsabilités.", indique un résumé de "Rilemewa" qui dénonce, au passage, les impayés chez les différents corps de métiers dans le pays.

Tarissement de 40 des 50 cours d'eau

Dans "Le pays en Deuil", le reggae-man Lucky exprime, tout comme Cheikh MC qui démontre sa colère au début de la chanson, sa forte frustration. "Les Comores n'est pas le seul pays où une bonne partie du peuple a perdu espoir en ses leaders", résume-t-on ainsi dans le texte du quatrième morceau de l'album.

Le même Lucky demande dans "Histoire des Comores", comment en sommes-nous arrivés là ? "Nous ne pouvons pas comprendre les Comores et leur situation actuelle sans prendre en compte les différentes périodes de domination et

d'exploitation qui se sont succédées depuis des siècles", telle est sa proposition.

Mais toutes les préoccupations de Dahari, qui milite sans concession pour la sauvegarde de l'environnement terrestre et maritime, sont exprimées dans "Lève-toi, bats-toi". Quand quarante des cinquante cours d'eau, autresfois permanents, ont tari sur l'île de Ndzuani à cause de la déforestation, Lucky sonne l'alarme : "chacun de nous est responsable, nous devons nous battre ensemble pour protéger l'environnement". La composition peint une situation qui prévaut aussi bien au niveau planétaire qu'au niveau local. C'est ainsi que la déforestation, l'usage des dynamites et des produits nocifs dans la mer ont été fortement dénoncés dans le titre "Ulanga". "Où sont allés les oiseaux, les chauves-souris, les poissons de rivière, les calamars ?" Par ailleurs, pour magnifier la beauté du paysage de l'archipel, Nawal invite le monde, dans Karibu Masiwani, à visiter les îles et découvrir tous leurs trésors : patrimoine historique, rivières et plages, dans et musique traditionnelles. L'artiste fait aussi un appel aux Comoriens à exploiter les richesses

"Certains jeunes ont été expulsés pour une mauvaise compréhension. Il ne faut pas penser que si les trente mille foyers paient l'écotaxe, le fonds tout entier sera dédié au traitement des déchets. Si tout va bien, nous pourrions orienter le reste de l'argent dans l'appui de petits projets communautaires", a fait savoir le chargé de communication de la mairie.

Pour les heures de ramassage des déchets domestiques au nord-est comme au sud de Moroni, Anfi-Eddine Ahmed a répondu qu'à partir de dimanche prochain, des panneaux seront plantés au niveau de tous les points de ramassage pour préciser les heures de ramassage et l'interdiction de stationnement des autres voitures.

naturelles tout en les respectant. D'où cet hommage consacré à toute l'action de Dahari dans le troisième morceau de l'album. "Nous allons toujours planter, toujours pêcher ; Dahari nous enseignera les techniques durables. Dahari nous soutiendra pour protéger notre richesse : l'environnement." C'est une sorte d'hymne incitant les villageois à adhérer davantage aux actions durables de l'Ong. Mais c'est dans "Walozzi" et "Tsitabu" que la vie difficile de l'agriculteur et du pêcheur aux Comores a été décrite. Pendant que le dixième titre de l'album, "Mwalangu", est une petite prière pour espérer le meilleur dans ce bas-monde et dans l'au-delà. Et le clou de la production musicale restera le bonus "Dahari", dont le génie musical de Maalesh a fait introduire plusieurs vœux pour témoigner les actions de l'Ong. Les fruits de la vente de l'album à 5.000 francs comoriens soutiendront le travail de Dahari pour augmenter les revenus des agriculteurs et des pêcheurs, sauver les ressources en eau, et conserver la Rousette de Livingstone et d'autres espèces menacées des Comores.

Mohamed Solihi Ahmed

Marché des arts du spectacle africain 2018 Un seul artiste comorien en Côte d'Ivoire

Le slameur DaGenius se dit "à la fois heureux" mais "surpris" du choix porté sur lui au détriment d'autres candidats comoriens qui "pourtant avaient beaucoup plus de matière et de préparation". Pour la dixième édition de ce festival qui est à sa vingt-cinquième année, les Comores avaient présenté plus de six dossiers de candidature.

La dixième édition du Marché des arts du spectacle africain (Masa) aura lieu du 10 au 18 mars 2018 en Côte d'Ivoire. Ce grand festival a vu six cents-soixante-dix-sept dossiers de candidature, soixante-cinq groupes retenus pour sept disciplines à raison de vingt groupes en musique, huit en danse, huit en théâtre, huit en conte, dix en humour, huit en arts de la rue et trois en slam. Parmi ces soixante-cinq groupes retenus, on note un seul groupe comorien, celui du slameur DaGenius qui a été retenu dans cette catégorie nouvelle et innovatrice du festival avec un Burkinabé et un Congolais. "Je suis à la fois heureux et surpris", a déclaré l'artiste qui ne croyait pas qu'il allait être choisi au détri-

ment d'autres candidats comoriens recalés qui, selon lui, avaient beaucoup plus de matière et de préparation.

Travailler, exporter, vendre

L'heureux élu fait allusion à Uni'son avec son spectacle "Dur d'y croire" qui a déjà remporté un trophée régional, ou encore Soumette avec son spectacle "Daba, l'enfant qui ne veut pas aller à l'école". Pour cette dixième édition, la vingt-cinquième année depuis la création de l'événement, les Comores comptaient plus de six dossiers de candidature, notamment celui de Tchê-za avec son spectacle "Soyons fous". Pour l'auteur de l'album "Msafara", il s'agit d'un challenge à l'international où il va exporter la



poésie comorienne. "C'est également une grande opportunité pour mon groupe et moi de travailler davantage, mais également pour vendre mon spectacle et rencontrer de grandes personnalités et des artistes", a déclaré DaGenius qui a déjà pris part à ce grand marché des arts en tant que membre de l'équipe qui a accompagné Soumette en 2016 à Abidjan. "Je

crois que les organisateurs ont pris en considération ce que je fais régulièrement, notamment les animations d'ateliers dans le pays, la région et en France", a souligné le promoteur du festival comorien de slam qui est à sa deuxième édition.

Avant DaGenius, le Masa a vu la participation de grands artistes comoriens, à savoir, Salim Ali

Amir, Maalech, Soumette Ahmed et Fahad Bastos. Ce dernier a été à Abidjan, cependant, pour le compte du Maroc. Cette dixième édition qui coïncidera avec le vingt-cinquième anniversaire de ce marché se déroulera autour du thème : "Quels modèles économiques pour les arts de la scène".

Nassila Ben Ali

Projet Rcip4 Les communes reçoivent leurs premiers ordinateurs

Le projet Rcip 4 visant à stimuler la demande dans le domaine des nouvelles technologies financé par la Banque mondiale se poursuit. Parmi ses phases les plus importantes, figure la mise en place de centres informatiques dans l'ensemble des communes du pays. L'objectif de celle-ci est d'inciter les populations à se familiariser avec les nouvelles technologies.

La cérémonie officielle de remise de matériels informatiques à toutes les communes de l'Union des Comores a eu lieu hier mardi 24 octobre dans la matinée au Foyer des femmes de Moroni en présence de plusieurs membres du gouvernement. Cet événement entre dans le cadre du projet Rcip4 dans lequel la

Banque mondiale a injecté 5 milliards de dollars pour stimuler la croissance des Tics aux Comores. La première étape de celui-ci consistait à octroyer des équipements informatiques aux cinquante-quatre communes que compte le pays. Les prochaines étapes consisteront à mettre en place ces mêmes centres à l'Université des Comores mais

aussi dans les hôpitaux. L'institution de Bretton Woods s'engage à assurer la disponibilité d'une connexion haut débit durant deux ans afin d'en assurer le fonctionnement.

Suivre la révolution numérique

A cette occasion, le président de l'association des maires Djoumoi Saïd Abdallah a tenu à remercier le gouvernement comorien et la Banque mondiale pour avoir soutenu ce projet. "Nous venons de recevoir cette précieuse aide destinée à favoriser l'épanouissement de nos communes dans un

secteur aussi important qu'est celui des nouvelles technologies. Nous nous engageons à assurer la sécurité de ces équipements."

Le Représentant résident de la Banque mondiale, Rasit Pertev a tout d'abord exprimé sa joie de voir les communes comoriennes se doter d'un tel lot d'équipements informatiques. "Je sais très bien que les communes accusent certains retards dans ce domaine mais j'espère que ces équipements apporteront des fruits notamment en contribuant à la transformation numérique de l'économie et de la société comorienne. Et que cela changera la vie des jeunes issus du milieu urbain comme rural" a-t-il fait savoir. Selon ce dernier, la révolution numérique que connaît le monde a un impact sur plusieurs domaines, d'où la nécessité d'impliquer tout le monde. "Les infrastructures numériques efficaces constituent une plateforme de l'économie numérique. Sans une connectivité ou accès aux outils techniques, les Comores ne pourront pas profiter pleinement de l'économie globale et de l'interaction régionale" a souligné Rasit Pertev.

Etant le dernier à prendre la parole, le vice-président chargé des Télécommunications Abdallah Saïd Sarouma est revenu sur l'objectif du programme régional d'infrastructures de communications (Rcip4).

Libéraliser les Tics

"C'est un projet qui a été signé entre les Comores et la Banque mondiale en 2013 dans le cadre de l'accord de financement avec l'Ida pour un don de 22 millions de dollars. Dans un premier temps, nous avons engagé les réformes nécessaires pour le développement des tics dans le pays. Et ce du cadre légal jusqu'à la libéralisation des Tics en passant par la mise en place de la société Comores câbles. Bientôt sera mis en place le câble Fly-lion 3 pour faciliter la connexion. Voilà donc notre politique" a-t-il rappelé. A noter que chaque commune bénéficiera de 10 ordinateurs. La banque mondiale s'engage à former des techniciens capables d'assurer le fonctionnement de ces centres pendant un an.

Abdou Moustoifa



Violences dans les stades

Ibrahim Abdourazak (Razida) "tire" la sonnette d'alarme

Il appelle à une sécurisation particulière des stades à l'occasion de l'avant-dernière journée de la D1 de Ngazidja et "conseille", les dirigeants d'instance de football régional ou national qui "ne se sentent pas prêts à œuvrer pour le bon fonctionnement de ce beau sport", en luttant contre les mauvais comportements qui, selon lui, s'y développeraient, "de rendre le tablier".

La saison de football tend vers sa fin pour le championnat de l'élite au niveau des îles. A cette période, le monde du football est habitué à vivre différents actes malsains tels que les matchs arrangés et diverses formes de violences dans les stades. Ces comportements ne servent pas, selon ce vice-président de Voican club, Ibrahim Abdourazak alias Razida, l'image positive actuelle du football comorien à l'étranger. Pour ce membre de l'Union des clubs de Moroni, qui a en charge, notamment, la gestion du stade de Moroni, le football mérite mieux que ces agissements qui le tuent. "Les Comores sont au cent-vingt-septième rang au clas-

sement Fifa. Cela malgré le fait que dans notre football se développent des comportements indignes encouragés par l'inertie de la fédération de football et des ligues régionales". "Aujourd'hui, on vit des scènes incroyables dans les stades. Des clubs se permettent de fouiller les sacs des joueurs adverses et vont jusqu'à les déshabiller à l'entrée du stade ou des vestiaires, parfois devant des agents de force de l'ordre, pour d'incroyables histoires de "gri-gri" et cela ne semble choquer personne".

A chacun ses responsabilités

De même, des dirigeants investissent beaucoup d'argent dans leurs clubs. Mais cet effort peut



être anéanti du fait des agissements de certains responsables d'instances sportives. Dimanche prochain aura lieu l'avant dernière journée de la D1 de Ngazidja. Tous les matchs ont un enjeu particulier. Ibrahim Abdourazak veut sensibiliser tout le monde et tient à attirer l'attention sur les "agissements de certains respon-

sables de la fédération et des ligues régionales qui peuvent inciter aux comportements anti-sportifs".

Razida propose que chaque acteur direct du football se concentre sur sa mission. "Si chacun reste dans son poste et essaye de faire son boulot selon ses responsabilités, les choses

iront mieux". Selon lui, les violences dans les stades deviennent fréquentes parce que certains clubs digèrent mal les échecs ou le football reste avant tout un jeu d'amitié. Il appelle donc à une sécurisation particulière des stades à l'occasion de cette avant-dernière journée de la D1 de Ngazidja. En effet, trois parmi les équipes engagées vont jouer leur survie en D1 dimanche, trois autres espéreront la première place sur le classement. "Ces matchs peuvent être soumis à une tension particulière, ce qui nécessite une plus grande vigilance de la part de la fédération et de la ligue régionale".

En attendant, Razida réitère, son appel à "plus de sportivité, d'amitié et fair-play" durant les trois prochaines journées de D2 et D1. Il "conseille", enfin, les dirigeants d'instance du football régional ou national qui "ne se sentent pas prêt à œuvrer pour le bon fonctionnement de ce beau sport de rendre le tablier".

Elie-Dine Djouma

Championnat de football de Ngazidja

Coin nord a perdu son match par pénalité

Malgré le score acquis (2-1) sur le terrain en faveur de Coin Nord, la Commission d'homologation et de discipline (Chd) a décidé, samedi 21 octobre dans son procès-verbal signé par son vice-président, Abdallah Mzé, "sur la base du tableau des sanctions" que l'équipe de Mitsamihli perdait le match par "pénalité maintenue". Ont été avertis au cours de cette rencontre, Islah Mmadi et Tohir Youssouf Saïd pour Enfants des Comores et Nasser Mze Mbabi, Ali Saïd, Mhadji Akim et Ibrahim Yakoub pour Coin nord.

Le document précise, après avoir déclaré recevable la réserve de qualification formulée et appuyée par Enfants des Comores, que Coin nord écopait d'une amende de soixante-quinze mille francs pour avoir eu quatre joueurs avertis dans ce match, que le joueur Nouridine Ali Mzitrani de Coin nord et Hassane Saïd de Enfants des Comores écopaient d'un match de suspension pour avoir été sanctionné de deux cartons jaunes.

"Après vérification, la commission a bel et bien constaté que Coin nord a fait jouer Abdillah

Yousouf portant la licence n°716 589 0032079 alors qu'il est non qualifié, suspendu pour avoir reçu un premier carton jaune à la seizième journée et un deuxième

à la dix-neuvième journée, synonyme de suspension ferme du match suivant". Sur ce, elle a décidé que Coin nord a perdu le match par pénalité. Une triste nouvelle pour

cette formation qui lutte pour le maintien en D1. Désormais, l'avenir de Coin nord au sein de l'élite du football national est sérieusement compromis.

Gala des Best Fifa football Awards à Londres

Cristiano Ronaldo sacré meilleur joueur Fifa 2017

La star de la formation espagnole du Real Madrid, Cristiano Ronaldo, a été élu, lundi soir à Londres en Grande Bretagne, meilleur joueur Fifa 2017. Le plus prestigieuse trophée individuel de football dans la deuxième édition de cette nouvelle version du Ballon d'or est revenu à l'attaquant portugais pour la deuxième année successive. Il a été distingué au cours de la cérémonie des Best Fifa 2017 en compagnie de plusieurs coéquipiers de l'ancien Manucien. Cristiano Ronaldo a été primé grâce à sa saison 2017 très réussie. Avec le club madrilène, l'international portugais a remporté la Ligue des champions (C1), le championnat d'Espagne, la Coupe du monde des clubs champions. De même "CR7" a fini cette année à la tête du classement des

buteurs de la C1, avec douze réalisations.

Cristiano Ronaldo a bénéficié de cette distinction suite au vote des capitaines, sélectionneurs nationaux et quelques journalistes sélectionnés par la Fifa. Ses statistiques personnelles et son palmarès annuel entre son club et sa sélection nationale ont été les arguments qui lui ont permis de gagner le trophée The Best pour la seconde année consécutive. Généralement considérés par la presse comme les deux meilleurs joueurs de football de la planète, Messi et Ronaldo ont respectivement cinq et quatre ballons d'or. Grandissime favori pour le prochain ballon d'or, Cr7 est bien parti pour égaler son rival de toujours. On notera que si Ronaldo a deux trophées The Best, Messi n'a pas encore remporté cette distinction créée en 2016. A 32 ans, Cristiano

Ronaldo l'a emporté avec 43,16% de vote devant le Barcelonais Lionel Messi (19,25%) et le néo-Parisien Neymar Jr (6,97%).

Chez les entraîneurs masculins, le trophée du meilleur entraîneur de l'année 2017 a été soulevé par le Français Zinedine Zidane. Le coach du Real Madrid a battu, au vote, Antonio Conte et Massimiliano Allegri. Le prix du The Best Fifa féminin a été décerné à la Néerlandaise Lieke Martens. Le prix Puskas a été attribué à l'attaquant français d'Arsenal, Olivier Giroud. Ils constituent l'équipe titre Fifa de l'année, Gianluigi Buffon, distingué également meilleur gardien de but de l'année, Dani Alves, Leonardo Bonucci, Marcelo, Sergio Ramos, Andrés Iniesta, Toni Kroos, Luka Modric, Cristiano Ronaldo, Lionel Messi et Neymar Jr.

Elie-Dine Djouma

Directeur de la publication
Ahmed Ali Amir.

Rédactrice en chef
Faiza S. Youssouf

Secrétaire de rédaction :
Abdallah Mzembaba

Rédaction : Hassane Moindjié, Mohamed Soilhi Ahmed, Kamardine Soulé, Ali Abdou, Abouhariat Saïd Abdallah, Nazir Nazi, Nassila Ben Ali, Mariata Moussa, Elie-Dine Djouma, Abdou Moustoifa, Mohamed Youssouf, Sardou Moussa (Anjouan), M.N. Riziki (Mohéli).

Service-Photo: Ibrahim Youssouf, Chaarane Mohamed, Salim M.

Réalisation : Hadidja Mzé et Abdallah Liassa (Faissoil).

Directeur administratif et financier: Mohamed Taoufik Thabit.

Comptabilité : Aminata Mohamed.

Publicité : Mariata Ahmada.

Site web:
Mouezi Fatoumiya
Nahouza Achata
www.alwatwan.net

Tel : (+269)
7734448/7733340